

LETTRE DU CAIF

Reçu le 28 JUIN 1989

Bulletin interne

N° 10

Année 1989

CONVOCATION CONSEIL PERMANENT ELARGI

MARDI
11 JUILLET 1989
AU CAIF

46
RUE DE MONTREUIL
75011 PARIS

Suite à la réunion du dernier Conseil Permanent du 18 juin 1989, il a été décidé de réunir un Conseil Permanent exceptionnel consacré au Bicentenaire.

Pour ces raisons nous demandons aux membres titulaires et suppléants, ainsi qu'à toutes les personnes concernées par le projet "ESPACES POUR UNE NOUVELLE CITOYENNETÉ" d'assister à cette réunion

ORDRE DU JOUR :

- . Configuration du Projet
- . Personnalités pour l'inauguration

P.J. : Compte rendu du dernier Conseil Permanent du 18 juin 89

LE BUREAU

Déclaration sur
"l'expression linguistique
et culturelle des
communautés issues
de l'immigration"

INFORMATION

nous avons reçu de la FONDA la liste des associations signataires de la "Déclaration sur l'expression linguistique et culturelle des communautés issues de l'immigration". Ci joint donc la liste ainsi que la déclaration.

Paris le 26 juin 1989

Reçu le 27 JUIN 1989

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL PERMANENT
DU 18 JUIN 1989

Présents :

ATT ; AMF ; UTAF ; ATMF ; UTIT ; CCPF ; FAEEF ; ATF ; ARAC.

Absents :

KOMKAR ; ATAF ; CTA ; FETRANI ; UTSF/AR ; MSCV ; CEDEP ; APFEEF ; UGTSF

ORDRE DU JOUR :

- * Préparatifs du Bicentenaire
- * Discussions sur les règles financières du FAS pour 89/90 et sur la Convention Collective
- * Désignation d'un Commissaire aux Comptes et d'un Cabinet d'expert comptable
- * Mise en place du Service d'Assistance à la Gestion des Associations (S.A.G.A)
- * Informations et divers.

Après lecture de l'ordre du jour, par Umit, il a été adopté avec la proposition de Larbi, de discuter du Bicentenaire l'après-midi, afin qu'il y ait plus d'associations.

* Règles de financements du FAS POUR 1989 :

Un débat a eu lieu sur cette question, après une présentation par Kader des nouvelles règles de financement du FAS, qui nous a aussi informé que le FAS organisera une réunion d'information sur ces nouvelles règles, le 29 Juin à la CRIPI Ile de France.

Tous les intervenants, on souligné l'importance de la réflexion entre les associations du CAIF face à ces nouvelles règles.

Après débat, le CP a adopté les propositions suivantes :

. Le CP, décide que le CAIF désigne le Cabinet SOFIDEEC comme expert comptable et Commissaire aux comptes.

. Quant aux associations, celles qui le désirent, prendront directement contact avec le Cabinet SOFIDEEC.

* Mise en place du S.A.G.A. (Service d'Assistance à la Gestion des Associations) :

Kader nous a proposé un plan concernant la mise en place de ce service et nous a informé qu'une personne sera embauchée à partir de juillet 89, pour gérer ce service ainsi que le Service d'aide à la Création d'Entreprise.

Ce service sera un moyen d'harmoniser la gestion, de conseiller et d'aider les projets des associations membres du CAIF.

Après discussion, le CP a décidé la mise en place de ce service.

* Discussion sur la Convention Collective :

Les associations devant adhérer à une Convention Collective de l'animation Socio-culturelle, le CP a décidé de rediscuter de l'application de la Convention en septembre, lors d'une journée d'information avec la présence d'un professionnel et d'un responsable du FAS.

* Informations et Divers :

- Abderrazak nous a informé des nouvelles dispositions de la Loi Joxe
- Filipe nous a informé sur la programmation de 3 formations :
 - . Formation sur le Logement, les 28 et 29 octobre 89
 - . Formation sur l'Europe, les 18 et 19 novembre 89
 - . Formation sur la négociation de projet (date à définir)
- Il nous a également informé des discussions et de la mise en place des différentes commissions de travail (intégration, Egalité des Droits et Europe) au sein du CNPI, dans lesquelles les associations du CAIF devraient s'investir.
- Après discussions sur le renouvellement du CA du FAS et la représentation du CAIF dans les différentes structures s'occupant de l'immigration, il a été proposé de faire une réunion avec, en premier lieu des administrateurs immigrés et en deuxième lieu, les administrateurs proches (CGT, CFDT, UNAF...)
- Il a été également décidé, d'écrire une lettre aux différents ministères et partenaires pour attirer leur attention concernant la forme des désignations.

* BICENTENAIRE

Après, une intervention de Larbi au nom de la Commission Bicentenaire, sur les préparatifs, un débat a été ouvert sur les différents aspects du projet.
Le FAS vient de voter une subvention de 1.200.000 Francs. Actuellement le budget disponible n'est que de 2.000.000 Francs.
N'ayant pas encore atteint le budget prévu, le CP décide d'attendre jusqu'au 10 juillet, dernier délai, pour prendre une décision concernant la configuration définitive du projet (déroulement sur une ou deux journées).
La présence de MITTERRAND à l'inauguration du Bicentenaire n'étant pas acquise, il faudrait que les associations du CAIF réfléchissent et proposent des noms, en cas de refus de ce dernier.
La commission a demandé aux associations de prendre part activement à la préparation du projet, afin qu'il y ait une valorisation réelle du CAIF et des associations du CAIF à travers ce projet.

Le CONSEIL PERMANENT a décidé de se réunir LE MARDI 11 JUILLET A 19H AU CAIF afin de prendre les décisions concernant le Bicentenaire avec comme ordre du jour :

- . Configuration du Projet
- . Personnalités pour l'inauguration

LE SECRETAIRE GENERAL
Umit METIN